

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Février 2021 : le repli des achats des loueurs plombe les ventes de voitures

En février 2021, 12 138 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en légère croissance par rapport à février 2020 (+ 0,3 %). Cette stabilisation est liée au calendrier, marqué par le même nombre de jours ouvrés qu'en 2020 (vingt). Mais elle cache de profondes disparités selon le genre de véhicules, entre la baisse à deux chiffres des immatriculations de voitures et le très fort rebond des petits utilitaires (camionnettes, VASP légers, remorques et caravanes). En cumul annuel, pénalisés par la crise sanitaire, les achats de véhicules neufs ont diminué de 14 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 11 %, ont représenté 53 % des immatriculations du mois de février. Pour le treizième mois consécutif, la variation des ventes d'automobiles a été plus favorable en Pays de la Loire que dans l'Hexagone (- 21 %). Les personnes morales et en particulier la location de courte durée sont à l'origine de la décroissance du marché.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des véhicules utilitaires légers s'est accru de 30 % en février (après + 29 % en janvier). Sur un an, ses ventes ont reculé de 7 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 414	1 249	448	1 037	1 300	6 448
Cyclomoteur	226	110	30	61	155	582
Motocycle	212	128	21	103	105	569
Voiturette	27	21	8	20	17	93
Remorque légère et caravane	181	99	47	72	110	509
VASP léger	338	94	47	85	172	736
Autobus et autocar	-	5	-	11	2	18
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 186	358	118	159	400	2 221
Camion	28	19	3	24	30	104
Tracteur routier	57	29	31	16	27	160
Semi-remorque	32	34	67	4	54	191
Remorque lourde	1	2	2	-	4	9
VASP lourd	8	4	1	4	3	20
Tracteur agricole	74	56	54	45	54	283
Engin agricole (autre que tracteur)	44	45	35	24	47	195
Ensemble	4 828	2 253	912	1 665	2 480	12 138

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

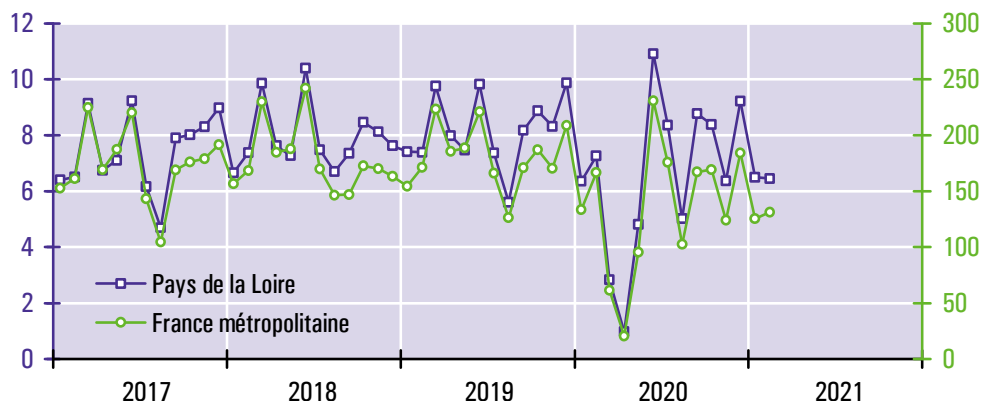
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En février 2020, 6 448 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 11,2 % par rapport à février 2020, deux fois plus faible que celle observée en France métropolitaine (-21,2 %). C'est la treizième fois d'affilée que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est plus favorable qu'au niveau national. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont régressé de 18,9 % dans la région et de 26,1 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le recul du marché a été accentué par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont baissé de 16,5 % par rapport à février 2020. Le mois dernier, il a notamment été observé dans l'Hexagone une chute de 55 % des achats de voitures par les loueurs de courte durée. L'activité des grandes enseignes du secteur a très fortement reculé en raison des restrictions de déplacements imposées aux Français depuis un an. La location automobile de courte durée représente traditionnellement une immatriculation de voitures sur dix en France (8 % en 2020 contre 11 % en 2019).

Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) ont baissé dans une moindre mesure en février (-5,0 %). Il est observé depuis plusieurs mois un report des achats de biens durables par les ménages et la constitution d'une épargne de précaution afin de faire face à l'incertitude liée à la crise sanitaire et à la crainte d'une dégradation du marché de l'emploi.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

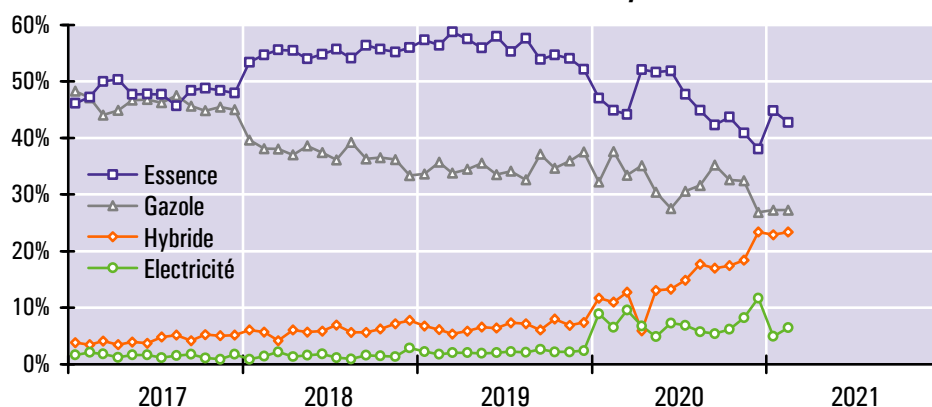
	Février 2021			Mars 2020 à février 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 414	37 %	- 11 %	30 966	39 %	- 17 %
Maine-et-Loire (49)	1 249	19 %	- 17 %	15 474	20 %	- 20 %
Mayenne (53)	448	7 %	- 4 %	5 260	7 %	- 15 %
Sarthe (72)	1 037	16 %	- 6 %	11 448	15 %	- 23 %
Vendée (85)	1 300	20 %	- 11 %	15 466	20 %	- 19 %
Essence	2 759	43 %	- 15 %	35 326	45 %	- 33 %
Gazole	1 760	27 %	- 36 %	23 809	30 %	- 30 %
Hybride	1 509	23 %	+ 89 %	13 907	18 %	+ 96 %
Électricité	416	6 %	- 12 %	5 560	7 %	+ 95 %
Autres motorisations	4	0 %		12	0 %	- 96 %
Personnes morales	3 269	51 %	- 16 %	37 193	47 %	- 22 %
Personnes physiques	3 179	49 %	- 5 %	41 421	53 %	- 16 %
Ensemble	6 448	100 %	- 11 %	78 614	100 %	- 19 %

¹ Évolution entre les immatriculations de février 2021 et celles de février 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

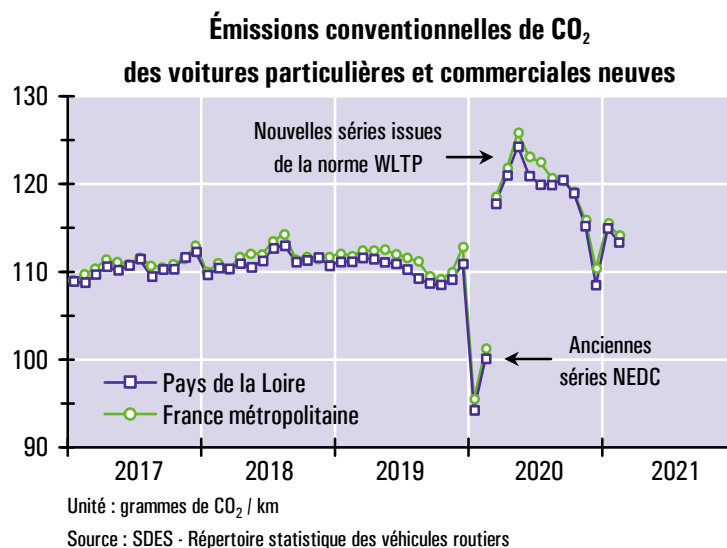
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en février 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 113,4 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en 2020 provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

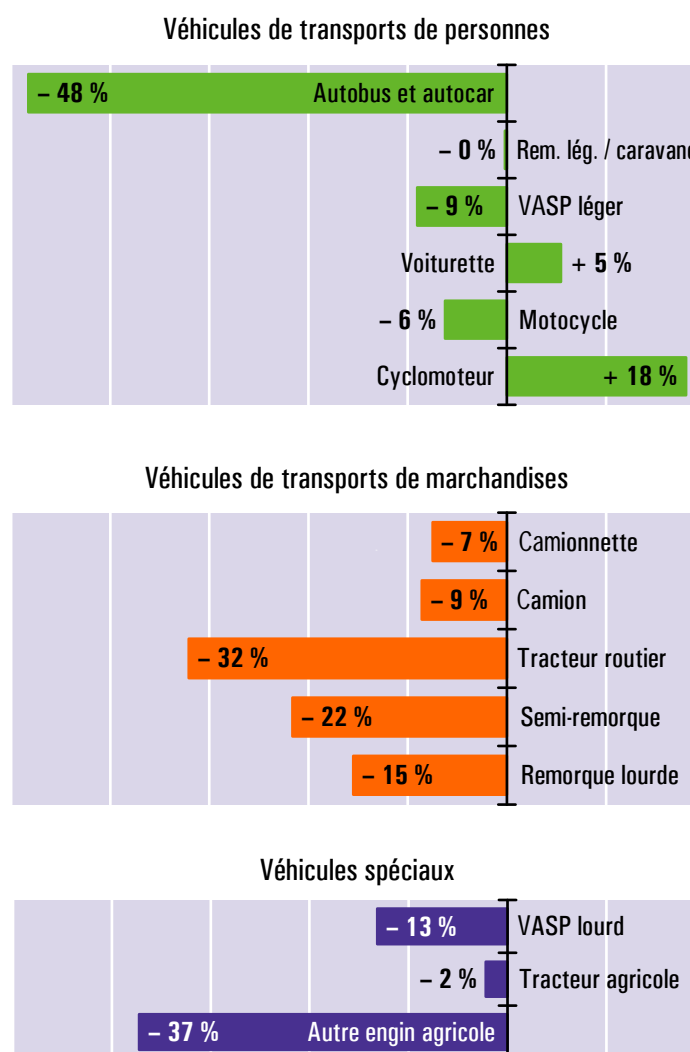
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de février ont augmenté de 15 % par rapport au même mois de 2020. La hausse a principalement concerné les cyclomoteurs (+ 28 %), les VASP légers (+ 22 %) et les remorques légères / caravanes (+ 18 %). Les ventes d'autobus et d'autocars sont en forte baisse (- 28 % en février, - 48 % sur un an) en raison des très importantes livraisons de la fin de 2019 et du début de 2020.

Le redressement des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises s'est accentué en février (+ 24 % après + 18 % en janvier). Le segment le plus dynamique est celui des camionnettes (+ 30 %). En cumul annuel, la baisse des ventes, qui a concerné les cinq catégories de véhicules, s'élève à 11 %.

Le machinisme agricole hors tracteurs a reculé de 8 % en février et de 37 % au cours des douze derniers mois. En raison d'une évolution réglementaire liée à l'obligation de disposer d'une carte grise pour circuler sur la voie publique, les immatriculations d'engins agricoles avaient été très élevées fin 2019 et début 2020. Le segment des VASP lourds demeure en retrait sur un an (- 13 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2020 à février 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2019 à fév. 2020)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021